

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 19
Quorum du vote : 16
Nombre de membres votants : 19
Date de convocation : 23/01/2026

**DELIBERATION N°07
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 4 FEVRIER 2026**

INTERET COMMUN

L'an deux mil vingt-six, le quatre février, à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Saillans, sous la présidence de Monsieur Gérard Crozier.

Etaient présents :

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET, MM. Daniel GILLES, Jacques LADEGAILLERIE
Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : MM. Jean Philippe ROCHE, Frédéric TRON

Communauté des communes du Diois : Mme Anne Line GUIRONNET, MM. Pascal BAUDIN, Alain BONNARD (suppléant), André GIRARD, Gérard PERDRIX, Daniel ROLLAND

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT, MM. Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, Thierry JAVELAS (suppléant), Jean Marc PEYRET, Cyrille VALLON

Autres présents :

SMRD : Mmes Caroline JEANJEAN, Anne GANGLOFF, Charlène PAYAN, Claire PETITJEAN, MM. David ARNAUD, Julien NIVOU

Etaient excusés :

Conseil Départemental : MM. Éric PHELIPPEAU, David BOUVIER

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Dominique MARCON, Agnès FOUILLEUX, MM. Christophe LEMERCIER, Gilles MAGNON, Franck MONGE, Jean Pierre POINT

Communauté des communes du Diois : Mme Dominique VINAY, M. Dominique JOUBERT (suppléant)

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Claude AURIAS, René ESTEOULLE, Francis FAYARD, David GARAYT, Jean SERRET, Jean-François FAURE (suppléant)

OBJET : CONTRAT EAU & CLIMAT VALLEE DE LA DRÔME 2026-2028 – APPROBATION ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le Président expose que Le SMRD est porteur du Contrat Eau & Climat Vallée de la Drôme 2026-2028 et qu'il assure son animation avec les intercommunalités membres du syndicat en tant que partenaires du Contrat.

Il rappelle qu'une lettre d'intention a été adressée à l'Agence de l'Eau par le Syndicat et les intercommunalités partenaires le 7 mai 2025 afin de confirmer l'engagement du Syndicat en tant que structure porteuse du contrat et maître d'ouvrage des actions relevant du grand cycle de l'eau.

Le Président souligne que l'important travail collaboratif qui s'est engagé depuis a permis d'inventorier les actions auprès de l'ensemble des collectivités maîtres d'ouvrages à inscrire au Contrat.

Ces actions visent à poursuivre et à amplifier les engagements des collectivités pour améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau, la qualité des milieux, des sols et de l'eau par l'amélioration des systèmes d'assainissement, des réseaux d'alimentation en eau potable, l'infiltration de l'eau dans les sols, la gestion intégrée des eaux pluviales et la restauration et la protection des milieux aquatiques.

Le Contrat va ainsi permettre de mettre en œuvre, au travers de son programme d'actions détaillé, des actions en faveur du petit cycle de l'eau et du grand cycle de l'eau, répondant principalement aux enjeux du SDAGE 2022-2027 et de son Programme de Mesure, du SAGE Drôme et du Plan de Bassin pour l'Adaptation au changement Climatique et à la stratégie d'adaptation du bassin versant de la Drôme au changement climatique.

Le Président indique que le Contrat comprend un rapport de présentation complété par 3 annexes (1/ Grille d'analyse des enjeux, 2/ Programme d'actions et 3/ Fiches actions).

Il termine son exposé en précisant que le Syndicat va poursuivre l'animation du Contrat jusqu'à son terme prévu le 31 décembre 2028 et assurer la mise en œuvre des actions inscrites relevant de la maîtrise d'ouvrage SMRD.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le contrat Eau & Climat Vallée de la Drôme 2026-2028 et son programme d'action à mettre en œuvre sur le bassin versant de la Drôme tel que joint à la présente ;
- S'ENGAGE à mettre en œuvre les opérations dont le SMRD à la maîtrise d'ouvrage, dans les délais fixés, sous réserve de la confirmation des enveloppes budgétaires allouées par les financeurs ;
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer le Contrat Eau & Climat Vallée de la Drôme 2026-2028 et d'engager toute démarche conduisant à sa mise en œuvre, y compris des avenants éventuels ;
- AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et tout autre financeur pouvant co-financer ces actions ;
- DE PROPOSER l'inscription budgétaire des actions sous maîtrise du Syndicat à chacune de ses étapes budgétaires.

Le Président du Syndicat
Gérard Crozier

